



## **POLITIQUE 13.16**

### **LA DISTINCTION HONORIFIQUE DE LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA (ROCKY MOUNTAIN)**

Autorisé par la Comité exécutif le 22 octobre 2006

#### **INTRODUCTION**

1. Cette politique remplace les OAIC 47-06 et 47-07 tels que annulé par le Directeur Cadets et Rangers juniors canadiens.
2. La Ligue des cadets de l'Armée du Canada a créé une distinction honorifique annuelle pour la meilleure cadette et cadet du cours d'Art du commandement et de défi au Centre national d'instruction d'été des cadets de l'Armée de Rocky Mountain (CNEICA). Elle se nomme "La distinction honorifique du centenaire de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (Rocky Mountain)." Cette distinction honorifique est administrée par le bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
3. Les distinctions honorifiques sera présentée annuellement au défilé de graduation du CNEICA Rocky Mountain par un représentant de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
4. Les distinctions honorifiques se présente sous forme d'une montre en or avec l'emblème des RCAC gravé sur le cadran.

#### **AUTORITÉ**

5. L'agence autorisée à approuver la proposition du candidat pour cette distinction honorifique est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.

#### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

6. Le meilleur cadet et cadette devront être sélectionné en se basant sur les critères de sélection suivants :
  - a. tenue et conduite;
  - b. volonté d'accepter des tâches et des responsabilités;
  - c. la preuve des qualités de chef;
  - d. participation dans les programmes et activités hors cours;
  - e. condition physique et endurance; et
  - f. activité durant les cours (incluant le niveau de performance et d'effort démontré).



## **CONSEIL DE SÉLECTION**

7. Un conseil de sélection doit être établi au CNEICA Rocky Mountain afin de s'assurer que le cadet le plus méritant est sélectionné pour cette distinction honorifique conformément aux critères de sélection.

## **AVIS**

8. L'Unité Régionale de Soutien aux Cadets (Prairies) (URSC Prairies) doit faire parvenir le nom du gagnant avec le corps de cadets au bureau national de la Ligue et D Cad 4-4 au plus tard le 15 septembre de chaque année.